

SECHE ENVIRONNEMENT

Ordre du jour Assemblée Générale Mixte 27 avril 2017

Partie ordinaire

1. Examen et approbation des opérations et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
3. Affectation du résultat et fixation du dividende ;
4. Nomination de Madame Marina Niforos en qualité d'administrateur ;
5. Nomination de Madame Pascaline de Dreuzu en qualité d'administrateur ;
6. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération attribuables à Monsieur Joël Séché, Président-Directeur général ;
9. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois.

Partie Extraordinaire

10. Autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions pour une durée de dix-huit (18) mois ;
11. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes pour une durée de vingt-six (26) mois ;
12. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel et/ou des mandataires sociaux des sociétés du groupe, emportant renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription pour une durée de trente-huit (38) mois ;
13. Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au bénéfice de mandataires sociaux et de membres du personnel, emportant renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription pour une durée de trente-huit (38) mois ;
14. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne emportant renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription en faveur de ces derniers et à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à ces derniers pour une durée de vingt-six (26) mois ;
15. Pouvoirs.
